



| Informations de base | |
|--|--------------------|
| <p>2017/0312(NLE)</p> <p>NLE - Procédures non législatives Règlement</p> | Procédure terminée |
| <p>Programme de recherche et de formation Euratom 2019-2020</p> <p>Voir aussi 2011/0401(COD) Abrogation 2018/0226(NLE)</p> <p>Subject</p> <p>3.50.01 Politique et espace européen de la recherche 3.50.02.02 Programme-cadre Euratom, programmes de recherche et de formation</p> | |



| Acteurs principaux | | | | |
|-------------------------------|---|--|---|---------------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | ITRE Industrie, recherche et énergie | | BUZEK Jerzy (PPE) | 09/02/2018 |
| | | | Rapporteur(e) fictif/fictive URUTCHEV Vladimir (PPE) BALČYTIS Zigmantas (S&D) HENKEL Hans-Olaf (ECR) RIQUET Dominique (ALDE) MATIAS Marisa (GUE/NGL) TAMBURRANO Dario (EFDD) LETARD-LECHEVALIER Christelle (ENF) | |
| | Commission pour avis | | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
| | BUDG Budgets | | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| | JURI Affaires juridiques | | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |
| Conseil de l'Union européenne | | | | |
| | | | | |

| | | |
|-----------------------|-------------------------|---------------|
| Commission européenne | DG de la Commission | Commissaire |
| | Recherche et innovation | MOEDAS Carlos |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|--|--|--------|
| Date | Evénement | Référence | Résumé |
| 01/12/2017 | Publication de la proposition législative | COM(2017)0698  | Résumé |
| 18/01/2018 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 10/07/2018 | Vote en commission | | |
| 12/07/2018 | Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique | A8-0258/2018 | Résumé |
| 11/09/2018 | Décision du Parlement | T8-0330/2018 | Résumé |
| 11/09/2018 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 15/10/2018 | Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement | | |
| 19/10/2018 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

| Informations techniques | |
|------------------------------|--|
| Référence de la procédure | 2017/0312(NLE) |
| Type de procédure | NLE - Procédures non législatives |
| Sous-type de procédure | Consultation du Parlement |
| Instrument législatif | Règlement |
| Modifications et abrogations | Voir aussi 2011/0401(COD) Abrogation 2018/0226(NLE) |
| Base juridique | Traité Euratom A 007-p1 |
| État de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission | ITRE/8/11724 |

| Portail de documentation | | | | |
|--|------------|------------------------------|------------|------------------------|
| Parlement Européen | | | | |
| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
| Projet de rapport de la commission | | PE618.359 | 27/03/2018 | |
| Amendements déposés en commission | | PE620.990 | 14/05/2018 | |
| Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique | | A8-0258/2018 | 12/07/2018 | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique | | T8-0330/2018 | 11/09/2018 | Résumé |
| Commission Européenne | | | | |

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|--|------------|--------|
| Document de base législatif | COM(2017)0698  | 01/12/2017 | Résumé |
| Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière | SP(2018)724 | 13/11/2018 | |
| Pour information | COM(2024)0549  | 28/11/2024 | |
| Pour information | SWD(2024)0271 | 28/11/2024 | |
| Pour information | SWD(2024)0272 | 28/11/2024 | |

Parlements nationaux

| Type de document | Parlement /Chambre | Référence | Date | Résumé |
|------------------|--------------------|---------------|------------|--------|
| Contribution | DE_BUNDESRAT | COM(2017)0698 | 06/02/2018 | |

Informations complémentaires

| Source | Document | Date |
|-----------------------|----------|------|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

Acte final

Règlement 2018/1563
JO OJ L 19.10.2018

Programme de recherche et de formation Euratom 2019-2020

2017/0312(NLE) - 12/07/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport de Rebecca HARMS (Verts/ALE, DE) sur la proposition de règlement du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020».

La commission parlementaire recommande que le Parlement européen approuve la proposition de la Commission sous réserve des amendements suivants :

Objectifs du programme: les députés estiment que le programme devrait notamment contribuer à la **décarbonation à long terme du système énergétique** en toute sécurité, de manière efficace et sans danger. Ses objectifs spécifiques devraient être les suivants:

- soutenir la sûreté des systèmes nucléaires, notamment par des **inspections structurelles transfrontalières** dans le cas des installations nucléaires situées à proximité d'une frontière ou de frontières avec d'autres États membres;
- contribuer à la coopération au niveau européen et avec des États tiers en vue de définir et d'élaborer des **solutions sûres à long terme pour la gestion des déchets nucléaires ultimes**, y compris le stockage géologique définitif, ainsi que la séparation et la transmutation;
- améliorer la sûreté nucléaire, notamment: la sûreté des réacteurs et du combustible nucléaires, la gestion des déchets afin d'éviter des effets indésirables sur l'environnement et la population;
- améliorer la sécurité nucléaire, notamment: les garanties nucléaires, la non-prolifération, la lutte contre le trafic de matières nucléaires et la criminalistique nucléaire, l'élimination des matières premières et des déchets radioactifs, la lutte contre les cyberattaques et la limitation des risques de terrorisme visant des centrales nucléaires;
- promouvoir la **formation professionnelle à long terme** afin de tenir compte de l'évolution permanente des nouvelles technologies.

Le programme Euratom devrait également contribuer à l'**attractivité** des métiers de la recherche au sein de l'Union et encourager les jeunes à s'engager dans des activités de recherche dans ce domaine.

La participation adéquate des **petites et moyennes entreprises** (PME) au programme, notamment des nouveaux acteurs innovants et émergents dans le domaine de recherche concerné et du secteur privé en général, devrait être assurée.

Energie nucléaire: le rapport souligne que l'énergie nucléaire contribue de manière importante à la lutte contre le changement climatique et la réduction de la dépendance de l'Europe à l'égard de l'énergie importée. Dans le contexte de la recherche d'un bouquet énergétique durable pour l'avenir, le programme Euratom devrait contribuer également au maintien des avantages technologiques de l'énergie nucléaire de fission en vue d'une économie à faible émission de carbone.

Programme de recherche et de formation Euratom 2019-2020

2017/0312(NLE) - 11/09/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 530 voix pour, 132 contre et 34 abstentions, suivant la procédure de consultation, une résolution législative sur la proposition de règlement du Conseil sur le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique (2019-2020) complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «Horizon 2020».

Le Parlement européen a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des amendements suivants:

Objectifs du programme: les députés estiment que le programme devrait notamment contribuer à la **décarbonation à long terme** du système énergétique en toute sécurité, de manière efficace et sans danger.

L'Union devrait développer un **cadre pour le soutien à la recherche conjointe de pointe**, à la création de connaissances et au maintien des connaissances sur les technologies de la fission nucléaire, en mettant un accent particulier sur la sûreté, la sécurité, le traitement des déchets nucléaires, la radioprotection et la non-prolifération.

Les **objectifs spécifiques** du programme devraient être les suivants:

- soutenir la **sûreté des systèmes nucléaires**, notamment par des inspections structurelles transfrontalières dans le cas des installations nucléaires situées à proximité d'une frontière ou de frontières avec d'autres États membres;
- contribuer à la coopération au niveau européen et avec des États tiers en vue de définir et d'élaborer des solutions sûres à long terme pour la **gestion des déchets nucléaires ultimes**, y compris le stockage géologique définitif, ainsi que la séparation et la transmutation;
- améliorer la **sûreté nucléaire**, notamment: la sûreté des réacteurs et du combustible nucléaires, la gestion des déchets afin d'éviter des effets indésirables sur l'environnement et la population;
- améliorer la **sécurité nucléaire**, notamment: les garanties nucléaires, la non-prolifération, la lutte contre le trafic de matières nucléaires et la criminalistique nucléaire, l'élimination des matières premières et des déchets radioactifs, la lutte contre les cyberattaques et la limitation des risques de terrorisme visant des centrales nucléaires, ainsi que des **inspections transfrontalières** dans le cas des installations nucléaires situées à proximité d'une frontière ou de plusieurs frontières avec d'autres États membres de l'Union;
- promouvoir la **formation professionnelle à long terme** afin de tenir compte de l'évolution permanente des nouvelles technologies.

Le programme Euratom devrait également contribuer à l'attractivité des métiers de la recherche au sein de l'Union et **encourager les jeunes** à s'engager dans des activités de recherche dans ce domaine.

La participation des **petites et moyennes entreprises** (PME) au programme, notamment des nouveaux acteurs innovants et émergents dans le domaine de recherche concerné et du secteur privé en général, devrait être assurée.

Energie nucléaire: le rapport souligne que l'énergie nucléaire contribue de manière importante à la lutte contre le changement climatique et la réduction de la dépendance de l'Europe à l'égard de l'énergie importée. Dans le contexte de la recherche d'un bouquet énergétique durable pour l'avenir, le programme Euratom devrait contribuer également au **maintien des avantages technologiques de l'énergie nucléaire de fission** en vue d'une économie à faible émission de carbone.

Le texte amendé reconnaît également que s'il appartient à chaque État membre d'opter ou non pour le recours à l'énergie nucléaire, la recherche nucléaire joue un rôle important dans l'ensemble des États membres, notamment en matière de **santé humaine**.

Programme de recherche et de formation Euratom 2019-2020

2017/0312(NLE) - 01/12/2017 - Document de base législatif

OBJECTIF: assurer la poursuite, au cours de la période 2019-2020, des activités de recherche et de formation financées par l'Union dans le domaine des sciences et technologies nucléaires.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN: le Conseil adopte l'acte après consultation du Parlement européen mais sans être tenu de suivre l'avis de celui-ci.

CONTEXTE: l'évaluation intermédiaire du programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2014-2018, établi par le [règlement \(Euratom\) n° 1314/2013 du Conseil](#), a montré que l'action restait pertinente pour traiter les questions concernant la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires, la gestion des déchets radioactifs, la radioprotection et l'énergie de fusion.

Afin d'assurer la continuité de la recherche nucléaire au niveau de la Communauté, la Commission juge donc nécessaire d'adopter, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020, un nouveau règlement prolongeant toutes les activités de recherche menées en vertu du programme 2014-2018, complétant le programme-cadre pour la recherche et l'innovation «[Horizon 2020](#)».

La recherche dans le domaine de la fission financée par Euratom vise essentiellement à renforcer la sûreté des technologies nucléaires. Les travaux de recherche contribuent également à la mise au point de solutions sûres et acceptables par le public en matière de gestion des déchets radioactifs et au soutien de la radioprotection et du développement des applications médicales des rayonnements ionisants.

CONTENU : la proposition de **programme Euratom pour la période 2019-2020** vise à assurer la poursuite des activités de recherche et de formation financées par l'Union dans le domaine des sciences et technologies nucléaires en complément du programme «[Horizon 2020](#)».

Le programme Euratom vise à **renforcer le cadre pour la recherche et l'innovation dans le domaine nucléaire** et à coordonner les efforts de recherche des États membres, de manière à éviter les doubles emplois, à assurer une masse critique dans les domaines clés et à garantir l'utilisation optimale des fonds publics.

Sur le plan technique, le programme Euratom vise à **améliorer la sûreté et la sécurité nucléaires ainsi que la radioprotection** et à contribuer à la décarbonation à long terme du système énergétique en toute sécurité, de manière efficace et sans danger.

La proposition établit le budget pour les actions directes et indirectes, fixe des objectifs de recherche et développement (R&D) ainsi que les règles de participation au programme et énumère les instruments de soutien à la R&D.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE: l'enveloppe financière pour l'exécution du programme Euratom s'élève à **770.220.000 EUR**. Ce montant est ventilé comme suit:

- actions indirectes pour le programme de recherche et de développement dans le domaine de la fusion: 349.834.000 EUR,
- actions indirectes pour la fission nucléaire, la sûreté et la radioprotection: 151.579.000 EUR;
- actions directes: 268.807.000 EUR.

Pour la mise en œuvre des actions indirectes du programme Euratom, les dépenses administratives de la Commission ne représentent en moyenne pas plus de 6 % pendant la durée du programme Euratom.